

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 13 mai 2019

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMAIN

Excusés : Arnaud FORTIN donne procuration à Laurence BIWERSI-PATOIS

Bernard BROGNARD donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

Myriam CAILLE donne procuration à Vanessa GUINCHARD

Secrétaire de séance : Jérôme CHEVALIER

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 avril 2019 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 08 avril 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Procès-Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au transfert de compétence de l'eau et l'assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Maiche, il convient de valider le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers (voir annexe 1).

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, et en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le procès-verbal.

3. Indemnité de conseil pour le Trésorier

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr Claude MATTERA, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

4. Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget principal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Trésorier Principal de Maîche de la mise en non-valeur d'une somme de 7 056.52 € correspondant à un montant de loyers non payés de la part d'un locataire n'habitant plus sur le territoire.

Malgré que les services de la trésorerie de Maîche ont justifié des diligences règlementaires pour recouvrer les créances de la commune auprès des débiteurs, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'admission en non-valeur des produits pour un montant de 7 056.52 €, et demande à la trésorerie de poursuivre les démarches dans le but de faire payer l'ancien locataire, sachant que celui-ci a pu être localisé dans le département de la Haute-Saône.

5. Choix du Maître d'œuvre pour la mise aux normes avec extension de la salle des Marronniers :

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée par SOLIHA dans le but de réaliser la mise aux normes des sanitaires de la salle

des Marronniers avec une extension dans le but d'agrandir l'espace « cuisine » pour un montant de 2 178.00 € HT.

Suite à cette étude, le Conseil Municipal a sollicité SOLIHA dans le but d'assurer la Maîtrise d'œuvre comprenant les phases suivantes :

APS : Avant-Projet Sommaire

APD : Avant-Projet Définitif avec constitution du dossier de Permis de Construire

PRO : Etude de projet

ACT : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux

EXE : Etude d'exécution

DET : Direction de l'Exécution des Travaux

AOR : Assistance lors des Opérations de réception des Travaux

Sachant que le montant de la prestation est de 15 753.00 € HT, Monsieur le Maire propose de retenir SOLIHA afin d'assurer la totalité de la prestation proposée.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Travaux parking «Sur les Seignes» :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec son accord, et au vu de l'urgence, la Communauté de Communes du Pays de Maiche a réalisé des travaux sur le territoire de la Commune au lieu-dit « Sur les Seignes » dans le but de réaliser un parking. Sachant que la CCPM a retenu le site des tourbières dans le but de développer le tourisme en réalisant un ponton et un sentier découverte, et sachant que les visiteurs avaient pour habitude de stationner leurs véhicules sur un terrain privé, il était nécessaire d'aménager un parking.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Jeannerot TP (25120 MAICHE) pour un montant de 2 000.00 € HT, sachant que l'entreprise était surplace pour réaliser d'autres travaux privés.

Sachant que le parking pourra servir pour les nombreuses personnes se promenant à proximité des tourbières, mais également pour les membres de l'ACCA chassant sur le domaine des Seignes, Monsieur le Maire propose de financer ces travaux à hauteur de 50 %, soit 1 000.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

7. Subventions 2019 aux associations

Associations de Frambouhans

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ◇ A.C.C.A. (Chasse) 160.00 €
- ◇ Club de l'amitié 160.00 €
- ◇ Le Muppet's Band 160.00 €
- ◇ A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de - de 18 ans, soit 44 licenciés x
15 = 660.00 €
- ◇ GAF 610.00 € sachant que l'intégralité de cette
somme est retenue suite à l'achat d'un chapiteau.
- ◇ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS
soit 116 élèves x 5 = 580.00 €.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations extérieures à Frambouhans

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 13 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 195.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 1 enfant de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 15.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même quote-part à savoir 0.90 € par habitant soit 815.40 € équivalent à l'avis population INSEE du 1^{er} janvier 2019 qui est de 906 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

En contrepartie de la disponibilité de la section des Anciens Combattants de Maiche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'Association des Amis de l'Hôpital Montbéliard - Belfort.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé à l'association.

8. Décision modificative sur le budget 28000 communal :

DM N°01 :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 2188 de l'opération 154 concernant la réfection de l'orgue car l'installation électrique a généré une dépense supplémentaire.

- DI/2188 OP 154- réfection de l'orgue- : + 1 600.00 €
- RI/13258 : Subvention : + 1 315.00 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 21h50

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 13 mai 2019

Questions diverses

Information n° 1 :

Orgue-école : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Université Populaire du plateau de Maiche réalisera une conférence autour de l'orgue le jeudi 06 juin 2019 à 19h00 avec pour thème : A la découverte d'un orgue. Des « Infos-Frambouhans » seront distribués, ainsi qu'une publicité sur le PPA financée par l'Université Populaire.

Information n° 2 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des « Vieilles Mécaniques » de Charquemont concernant le passage de véhicules ancien dans la commune le dimanche 27 mai 2019.

Information n° 3 :

PLU : Suite aux deux premières permanences du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que peu de visite sont à signaler, et aucune demande particulière n'est à constater à ce jour sur le registre. L'enquête publique prendra fin le 03 juin à 18h00.

Information n° 4 :

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 17 juin 2019 à 20h15.

Information n° 5 :

Information n° 6 :